



Charte de
responsabilité
sociétale
d'entreprise



entre EDF
et ses fournisseurs

2023

Table des matières



1 • ENGAGEMENTS D'EDF.....	4
1.1 Respecter les droits humains et les libertés fondamentales.....	4
1.2 Protéger l'environnement.....	5
1.3 Garantir la santé et la sécurité.....	5
1.4 Agir avec éthique et conformité.....	5
2 • ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR.....	6
3 • UNE DÉMARCHE COMMUNE.....	7
4 • NON-RESPECT DES PRÉSENTS ENGAGEMENTS ...	8

Raison d'être EDF

Le 7 mai 2020, le groupe EDF a formulé sa raison d'être, adoptée par l'Assemblée Générale et portée dans les statuts de l'entreprise :

« Construire un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants ». Cette raison d'être a été déclinée en 16 engagements RSE répartis en quatre enjeux clés : Neutralité carbone et climat, Préservation des ressources de la planète, Bien-être et solidarités, et Développement responsable.

Le groupe EDF concrétise ses engagements en étant labellisé « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » fondé sur le référentiel de la norme ISO 20400. A ce titre et en cohérence avec sa Politique Fournisseurs, le groupe EDF place les achats responsables au cœur de la responsabilité sociétale et environnementale du Groupe.

De plus, le système de management environnemental (SME) du Groupe est certifié par un organisme externe selon la norme internationale ISO 14001.

Le groupe EDF décline ces principes dans la présente charte dans le cadre de la relation avec ses fournisseurs et sous-traitants. Cette charte figure comme une pièce constitutive dans les marchés passés par le groupe EDF.

NEUTRALITÉ CARBONE & CLIMAT

- Une trajectoire carbone ambitieuse
- Des solutions de compensation carbone
- Adaptation au changement climatique
- Développement des usages de l'électricité et services énergétiques

BIEN-ÊTRE & SOLIDARITÉS

- Santé et sécurité de tous
- Éthique et droits humains
- Égalité, diversité et inclusion
- Précarité énergétique et innovation sociale

PRÉSERVATION DES RESSOURCES DE LA PLANÈTE

- Biodiversité
- Gestion responsable du foncier
- Gestion intégrée et durable de l'eau
- Déchets & Economie Circulaire

DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

- Dialogue et concertation
- Développement responsable des territoires
- Développement des filières industrielles
- Numérique responsable

1

ENGAGEMENTS D'EDF



Les engagements du groupe EDF sont regroupés au sein du référentiel devoir de vigilance « Droits humains et libertés fondamentales, Santé et sécurité, Environnement, Ethique des affaires : les engagements et exigences du Groupe EDF »¹ dont les principaux thèmes sont déclinés ci-après.

1 - Accéder au référentiel devoir de vigilance



1.1 - Respecter les droits humains et les libertés fondamentales

Le groupe EDF s'engage à respecter, a minima les standards internationaux de protection et de défense des droits humains et des libertés fondamentales, et en particulier la charte internationale des droits de l'homme de l'ONU et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

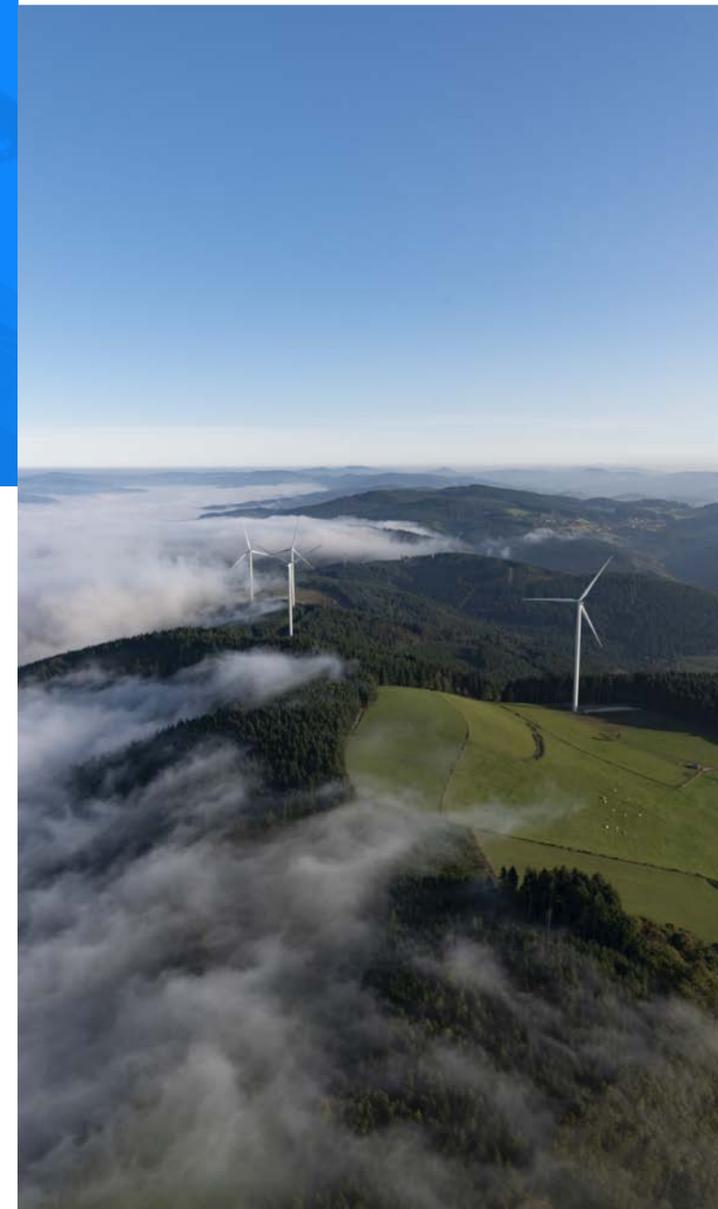
Le groupe EDF s'engage auprès de ses collaborateurs à lutter contre la discrimination, le harcèlement et les violences, contre le travail forcé et le travail des enfants ; à respecter la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ainsi qu'à garantir des conditions de travail justes et favorables.

Le groupe EDF s'engage également à ne pas porter atteinte aux droits des communautés locales concernées par ses activités et à respecter les droits des populations autochtones.

1.2 - Protéger l'environnement

Le groupe EDF s'engage à lutter contre le changement climatique au travers de ses engagements de réduction d'émissions de CO₂ alignés sur l'Accord de Paris pour le climat.

Le groupe EDF s'engage également à limiter son empreinte environnementale, tout au long du cycle de vie de ses installations et activités, en optimisant l'utilisation des ressources naturelles au travers de la préservation de la biodiversité, de la gestion responsable du foncier, de la gestion intégrée et durable de l'eau, de la prise en compte des objectifs de l'économie circulaire avec une gestion optimisée des déchets ultimes.



1.3 - Garantir la santé et la sécurité

La politique Santé et Sécurité du groupe EDF ambitionne d'éradiquer les accidents graves et les accidents mortels en renforçant la conscience partagée des risques majeurs, et en sensibilisant l'ensemble des salariés du Groupe. La prise en compte des sujets de la santé et du développement des relations partenariales avec les entreprises prestataires constitue un des axes majeurs de cette politique.

La démarche portée par le groupe EDF est globale. Elle comprend la prévention du risque routier et l'ensemble du champ de la santé : la santé au travail et les risques psychosociaux. Elle s'inscrit aussi dans les campagnes de santé publique au travers par exemple de la prévention du risque cardiovasculaire.

Le groupe EDF s'engage à déployer une culture de prévention basée sur un système interne de management de la santé sécurité, visant l'atteinte du zéro accident mortel et du zéro accident grave et, à terme, du zéro accident, tant pour ses salariés que pour les salariés prestataires.



1.4 - Agir avec éthique et conformité

Le groupe EDF s'engage à prévenir la corruption sous toutes ses formes, à ne traiter qu'avec des relations d'affaires qui respectent les règles d'intégrité du groupe EDF, à encadrer les cadeaux et invitations offerts ou reçus, à prévenir les conflits d'intérêts et la fraude sous toutes ses formes.

Le groupe EDF s'engage également à prévenir les abus de marché, les risques de blanchiment de capitaux ou de manquements au droit de la concurrence, ainsi que les règles de la commande publique.

Le groupe EDF s'engage à vérifier, préalablement à tout engagement, que sa relation d'affaires ou la transaction envisagée n'est pas visée par des sanctions internationales et à s'assurer de la nature du produit ou service exporté, sa destination, son utilisateur final et son utilisation réelle.

2

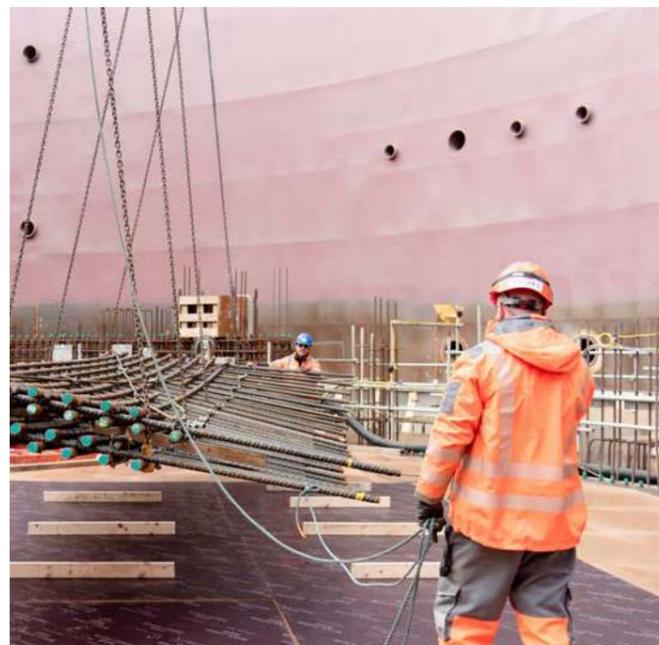
ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR



Le fournisseur s'engage à consulter, respecter et à faire respecter à ses salariés, ses sous-traitants directs, ses fournisseurs et ses relations d'affaires, les engagements du groupe EDF cités plus haut.

Le fournisseur s'engage à communiquer cette charte ou une charte interne équivalente dont l'équivalence a été vérifiée, à ses salariés, ses sous-traitants, ses fournisseurs et ses relations d'affaires partout où il opère.

Le fournisseur s'engage à répondre à des questionnaires RSE et/ou à recevoir des auditeurs, internes ou externes, mandatés par le groupe EDF pour vérifier l'application de la présente charte sur tout ou partie de la chaîne d'approvisionnement, y compris sur les sites du groupe EDF, lors d'audits Qualité, Environnementaux et Développement Durable.



3

UNE DÉMARCHE COMMUNE



Le groupe EDF s'engage à faire vivre ses engagements et ses principes dans sa relation contractuelle avec le fournisseur, fondée en particulier sur l'intégrité et le respect mutuel, et à le soutenir, dans la mesure du possible, dans cette démarche tout en lui faisant bénéficier de son expérience et de son expertise en matière sociale, sociétale et environnementale, y compris le cas échéant dans le cadre de l'évaluation de la supply chain.

Le groupe EDF et le fournisseur s'associent dans une démarche commune pour identifier les points critiques de la chaîne d'approvisionnement au regard des principes soutenus, définir les actions concrètes de progrès nécessaires pour la maîtrise des risques en découlant et en assurer le suivi avec une attention particulière portée dans les pays non-signataires des conventions de l'OIT où ils seraient amenés à travailler. Le groupe EDF et le fournisseur dressent chaque année un bilan de leurs actions dans le cadre de cette démarche de manière à contrôler le respect de ces principes. Par ailleurs, le groupe EDF met à disposition un dispositif d'alerte accessible :

- À tous les salariés et aux collaborateurs extérieurs ou occasionnels du Groupe, permettant de signaler des faits contraires aux lois et réglementations, un crime ou un délit, un manquement au Code de conduite du groupe EDF, une violation d'un engagement

international ratifié par la France, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général ;

- Aux tiers pour signaler tout risque d'atteinte grave aux droits humains et libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et la sécurité du fait des activités du groupe EDF .

Le groupe EDF garantit la stricte confidentialité des faits signalés, de l'identité de l'alerteur, des personnes mises en cause ou citées dans l'alerte, ainsi que la protection des données à caractère personnel conformément, dans l'Union Européenne, au Règlement général sur la protection des données.

Le fournisseur s'engage à communiquer et faire connaître le **dispositif d'alerte Groupe auprès de ses salariés.**

4

NON-RESPECT DES PRÉSENTS ENGAGEMENTS



Le fournisseur s'engage à consulter, respecter et à faire respecter à ses salariés, ses sous-traitants directs, ses fournisseurs et ses relations d'affaires, les engagements du groupe EDF cités plus haut.



Tout manquement grave environnemental ou social constaté sur les engagements et exigences du groupe EDF fera l'objet d'une analyse commune approfondie entre le groupe EDF et le fournisseur afin de définir les actions à mener dans l'objectif de résorber rapidement ces écarts. En cas de refus du fournisseur de mettre en place une démarche de progrès permettant de lever ces écarts ou en cas de persistance avérée de ces écarts après plusieurs évaluations ou contrôles, le groupe EDF se réserve la possibilité de résilier le contrat avec le fournisseur.



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 1 943 859 210 euros
552 081 317 R.C.S Paris
www.edf.fr